

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0673^e** séance
tenue le **20 avril 2026**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice principale, aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation : Vincent Poitout ; les doyens et les doyennes : Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Gabriel Benoit, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Nadia Gargouri, Guadalupe Gonzalez Dieguez, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Jean-Marie Hanssens, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Noura Karazivan, Rodney Knight, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Jean Leclair, Pascale Legault, Roger Lippé, Sylvie Mader, Catherine Martel, Sabine Mas, Stéphane Molotchnikoff, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Alexandre Prat, Stéphane Roy, Samir Saul, Sébastien Sauvé, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Natacha Trudeau, Olivier Vallerand, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Laurent Duchastel, Françoise Guay, Najib Lairini, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Sonia Bachelier, Frédéric Beaudet, Enrique Colindres, Alexis Collette, Saskia Fischer, Yasmeen Lazaar, Isabelle Ouellette ; une membre indépendante : Nicole Trudeau ; un représentant et les représentantes du personnel : Patrick Boivin-Bélanger, Hélène Richard, Lynne Thuot ; un représentant et les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Félix Hébert, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Alain Charbonneau, Sophie Langlois, Nicole Languérand, Caroline Ménard, Philippe Prud'homme.

ABSENCES : le vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés : Michael Pecho ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, David Francoz ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieutort, Dyala Hamzah, Henri Thomas Kramer, Audrey Laplante, Sébastien Rioux, Guillaume Sutre, Daniel Thirion, Frédéric Yvon ; une représentante du personnel : Patricia Mailhot ; les représentants du personnel enseignant : Mathieu Boivin, Philippe Lévesque-Groleau, Maxime Rhéaume, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Samuel-Jean Bassetto ; un représentant et une représentante de la communauté étudiante : François Latendresse ; une représentante du personnel : Patricia Mailhot.

PERSONNES EXCUSÉES : la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples : Valérie Amiraux ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Patrick Cloos, Thomas Druetz, Ingrid Hall, Anne Marchand, Marie-Ève Mathieu, Martin Papillon, Eugene Syriani, Bilkis Vissendjée ; représentantes du personnel enseignant : Catherine Duprey, Barah Héon-Morissette ; un membre indépendant : Jean-Marc Charron.

PRÉSIDENTE : Pascale Lefrançois, vice-rectrice principale

LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand

SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot

CONSEILLÈRE EN GOUVERNANCE : Judith Semco-Nickner

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucune

Avis de décès

Faculté de médecine

Feridoun Babaï, professeur titulaire, Département de pathologie et biologie cellulaire,
20 janvier 2026

Pierre Drapeau, professeur titulaire, Département de psychiatrie et addictologie,
11 mars 2026

Maurice (Morris) Duhaime, professeur titulaire de clinique, Département de chirurgie,
30 mars 2026

Yves Hébert, professeur adjoint de clinique, Département de chirurgie, février 2026

Nathalie Ifergan, chargée d'enseignement de clinique, Département de médecine de famille
et de médecine d'urgence, 17 février 2026

Pierre Jean, professeur titulaire, Département de pathologie et biologie cellulaire,
10 avril 2026

À l'invitation de la vice-rectrice principale, Pascale Lefrançois, l'Assemblée
respecte une minute de silence.

AU-0673-1 **ORDRE DU JOUR**

2026-A0021-0673^e-970

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour
à faire rapport. Jean Leclair présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en
fonction des décisions du Comité, consignées au document 2026-A0021-0673^e-970.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0672^e séance tenue le 16 mars 2026
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
7. Budget de fonctionnement 2026-2027
 - Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
8. Prochaine séance : le 25 mai 2026, à 14 heures
9. Clôture de la séance

AU-0673-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0672^e SÉANCE
TENUE LE 16 MARS 2026**

À la demande de Guadalupe Gonzalez Dieguez, professeure agrégée à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences (FAS), le secrétaire général précise que le logiciel utilisé en assistance à la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée universitaire est Copilot.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0672^e séance tenue le 16 mars 2026, tel que présenté.

AU-0673-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Juliette De Maeyer, professeure agrégée au Département de communication de la FAS, souhaite obtenir des précisions sur les raisons ayant conduit au choix d'utiliser des outils d'intelligence artificielle pour la rédaction des procès-verbaux de l'Assemblée universitaire. Elle rappelle que la stratégie numérique présentée récemment énonçait plusieurs

principes directeurs — notamment le principe de nécessité numérique, ainsi que ceux de sobriété, de responsabilité et de modestie technologique — auxquels toute décision en matière de technologies devait se conformer. Elle indique percevoir dans ce dossier un cas pertinent pour illustrer la mise en application concrète de ces principes et demande à mieux comprendre les logiques ayant orienté cette décision.

Le secrétaire général explique que la rédaction des procès-verbaux représente une tâche particulièrement chronophage et peu porteuse de valeur ajoutée pour les professionnels qui y sont affectés. L'usage de l'intelligence artificielle vise uniquement à soutenir leur travail, notamment en facilitant la structuration des échanges, la rédaction demeurant effectuée par une professionnelle. Cette assistance permet de réduire d'environ la moitié le temps auparavant requis et libère ainsi les ressources pour des activités à plus forte valeur ajoutée au service de la gouvernance universitaire. Il précise également que le choix de l'outil a été effectué conjointement avec IVADO et les technologies de l'information, en privilégiant une plateforme garantissant la sécurité et l'intégrité des données.

En question complémentaire, Mme De Maeyer demande dans quelle mesure les principes de sobriété et de modestie numérique ont été pris en compte dans le choix d'utiliser l'intelligence artificielle, notant que le principe d'efficacité semble avoir prévalu. Elle souhaite aussi obtenir des précisions sur le déploiement éventuel de ces outils auprès des secrétaires de faculté et des directions d'unités, comme évoqué lors d'une précédente séance.

Le secrétaire général indique que, s'il a peut-être été trop ambitieux quant au rythme envisagé, l'objectif demeure de diffuser ces outils au sein de l'institution, dans le respect des principes de la stratégie numérique, entre autres ceux de sobriété et de pertinence. Une présentation a déjà été faite aux secrétaires de faculté en préparation de cette démarche, mais le déploiement est désormais envisagé pour l'automne, le temps de compléter les analyses nécessaires.

AU-0673-4 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

AU-0673-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0673-5.1 **RAPPORT DE LA VICE-RECTRICE PRINCIPALE**

En l'absence du recteur, Pascale Lefrançois, vice-rectrice principale, présente un tour d'horizon des activités récentes du rectorat.

Elle souligne d'abord que le professeur Gilles Brassard, du Département d'informatique et de recherche opérationnelle, a été nommé corécepteur du prix

Turing 2025, considéré comme l'équivalent du prix Nobel en informatique. Il s'agit du deuxième professeur de l'Université à recevoir cette distinction, après Yoshua Bengio en 2018.

Elle mentionne ensuite l'appui financier renouvelé du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à Médicament Québec, grâce, entre autres, au leadership de l'Université, ainsi qu'une contribution de 1,5 M\$ de Préparation aux crises sanitaires Canada pour soutenir le Pôle de préparation aux pandémies de l'Est du Canada.

Mme Lefrançois indique par ailleurs que le vice-rectorat à la recherche et à l'innovation a intensifié ses efforts afin d'accroître le nombre de demandes de subventions partenariales, notamment auprès des programmes du CRSNG Alliance, ce qui a mené à une augmentation de plus de 90 % des dépôts pour l'année 2025-2026, ainsi qu'à une hausse notable des demandes dans le volet Société.

Elle rapporte également la participation d'une délégation de l'Université au séminaire franco-canadien *Une seule santé*, tenu à l'ambassade de France au Canada, ainsi qu'au sommet *One Health* à Lyon, où l'UdeM a pu mettre en valeur une expertise désormais reconnue à l'échelle internationale. Elle mentionne en outre la participation du recteur et des vice-recteurs Valérie Amiraux et Vincent Poitout au dialogue universitaire Suède–Québec consacré à l'adaptation des universités aux turbulences mondiales.

Sur le plan gouvernemental, elle rappelle l'entrée en vigueur de la Loi sur le renforcement de la laïcité et les représentations effectuées par les universités pour en atténuer les effets, entre autres pour les étudiants en stage. Elle précise qu'un comité du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) travaille actuellement à clarifier les modalités d'application de la loi.

Elle poursuit en signalant une réforme importante du doctorat de premier cycle en pharmacie, visant à adapter la formation aux nouveaux actes professionnels autorisés pour les pharmaciens. Cette réforme entrera en vigueur en 2027 et coïncidera avec l'ouverture d'une cohorte à Saint-Jérôme, en collaboration avec la Faculté de médecine.

Elle mentionne par ailleurs l'inauguration de l'amphithéâtre Guy-Rocher, nommé en hommage au professeur disparu plus tôt cette année, ainsi que la remise d'un doctorat honoris causa à l'économiste Esther Duflo, qui a offert une classe de maître et prononcé une conférence lors de son passage.

Elle indique que l'Université et ses écoles affiliées maintiennent leur position parmi les établissements les plus performants au monde dans un large éventail de disciplines, selon l'édition 2026 du classement mondial QS des universités. L'UdeM figure également parmi les meilleurs employeurs pro-famille au Canada, selon le palmarès de Mediacorp.

Abordant les admissions, elle rappelle la baisse importante des candidatures internationales, de l'ordre de 20 % cette année et de 46 % en deux ans, attribuable au contexte défavorable entourant les études au Québec et au Canada. Elle note toutefois une hausse de

2 % des candidatures locales, ce qui conduit à une décroissance globale de 3,8 %. Elle précise que seulement 19 % du quota annuel de certificats d'acceptation du Québec a été utilisé jusqu'à maintenant, ce qui témoigne d'une diminution marquée des demandes.

Elle souligne par ailleurs les succès exceptionnels des Carabins, qui ont remporté trois championnats nationaux : en football masculin, en soccer féminin et en hockey féminin.

Elle mentionne aussi la première année d'activité du comptoir d'information juridique en droit de l'immigration, qui a accueilli 150 personnes grâce à l'implication d'étudiants en droit, supervisés par des avocats.

Mme Lefrançois signale la nomination de Bob Rae, ancien premier ministre de l'Ontario, ex-chef intérimaire du Parti libéral du Canada et ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies, à la présidence du Conseil d'orientation du CÉRIUM.

Finalement, elle met en lumière plusieurs prix et distinctions, dont le Prix de la justice du Québec 2024 remis au professeur titulaire Alain Roy, de la Faculté de droit. Elle mentionne également les distinctions du Collège des médecins attribuées à cinq membres de la Faculté de médecine, ainsi que le Prix de la découverte de l'année 2025 décerné à l'équipe de Marc Therrien, professeur titulaire au Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine et directeur de l'IRIC, pour ses travaux sur la protéine BRAF et son rôle dans la propagation des cellules cancéreuses.

AU-0673-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune information n'est portée à l'attention des membres.

AU-0673-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Frédéric Beaudet, représentant de la communauté étudiante, sollicite des précisions sur les éléments des nouvelles dispositions relatives à la Loi sur le renforcement de la laïcité qui demeurent à clarifier et sur leurs effets généraux possibles pour l'Université.

La vice-rectrice principale indique que certaines notions, comme la définition des locaux de prière ou de recueillement, font partie des aspects qui devront encore être précisés.

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la FAS, rappelle qu'il y a deux ans, lui-même et un collègue avaient soulevé la question de la circulation et de la promotion des idées au sein de l'Université, considérées comme constitutives de sa mission, dans un contexte marqué par des pressions et des menaces exercées par certains États et groupes organisés à l'endroit des intellectuels et des universitaires. Il indique qu'il avait alors été

mentionné que cette question serait prise en charge par le Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires et demande un état de situation à cet égard.

En l'absence de la présidente du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires, Valérie Amiraux, le secrétaire général propose que cette dernière puisse répondre à la question lors d'une prochaine séance.

Sonia Bachelier, représentante de la communauté étudiante, s'enquiert de l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux mineurs sur la voie publique en lien avec les Mondiaux de cyclisme, notamment afin de prévenir d'éventuels enjeux de sécurité pour les personnes appelées à y participer.

Le vice-recteur à l'administration et aux finances, Éric Filteau, indique que plusieurs travaux sont prévus sur le site de la montagne et que les appels d'offres ont été lancés récemment. Les dossiers pourront être analysés individuellement une fois les réponses reçues. Il précise que les travaux devraient se dérouler durant la période estivale, bien que leur ampleur et leur coût demeurent à confirmer tant que les soumissions n'ont pas été reçues. Il assure par ailleurs que des mesures seront prises afin de garantir la sécurité des usagers et mentionne que des interventions, incluant l'amélioration des installations existantes, sont bel et bien à venir.

Mme De Maeyer s'interroge sur les mesures mises en place par l'Université pour accompagner l'entrée en vigueur des nouvelles obligations légales relatives aux conflits d'intérêts et, plus particulièrement, à l'engagement annuel de confidentialité désormais exigé, notamment des professeurs. Elle souligne que cet engagement implique, dans les faits, des changements importants de pratiques professionnelles, par exemple en matière de gestion et de transmission des informations sensibles. Elle constate toutefois que, malgré l'existence de certaines ressources d'information en ligne, les unités ont souvent dû s'adapter sans directives ni formations suffisantes, laissant une large part à l'initiative locale. Elle demande donc si des mesures institutionnelles structurées de formation, de sensibilisation et de soutien sont prévues, afin de permettre à l'ensemble du personnel de respecter adéquatement les engagements pris.

Le secrétaire général indique que l'Université a déployé diverses mesures de formation et de sensibilisation en matière de confidentialité et de protection des renseignements personnels, incluant des formations générales ainsi que des interventions plus ciblées, notamment par le Bureau du registraire, à l'intention des personnes appelées à traiter des données sensibles. Il souligne également l'apport des technologies de l'information dans le développement d'outils et de documents visant à assurer une transmission des renseignements conforme à leur niveau de catégorisation et aux obligations légales. Conscient des réalités propres à chaque unité, il précise que les situations particulières sont prises en charge en collaboration étroite avec les secrétaires de faculté, invités à faire le relais avec ses services, et encourage les membres à les contacter afin que les enjeux spécifiques puissent être portés à son attention et traités de manière appropriée.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales, François Courchesne, précise que l'obligation de remplir la déclaration d'intérêts s'applique à l'ensemble des membres du personnel, ainsi qu'aux personnes étudiantes, en particulier celles et ceux qui participent à des activités de recherche.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, soulève une double interrogation concernant le recrutement des étudiants étrangers. Constatant que les quotas ne sont pas atteints, il demande si une stratégie est prévue afin de mieux faire connaître les places disponibles et d'inciter cette clientèle à s'inscrire. D'autre part, il s'interroge sur les effets anticipés de la réouverture temporaire du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) par la nouvelle première ministre, mesure susceptible d'avoir un impact sur le même bassin d'étudiants.

Mme Lefrançois, également vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, mentionne qu'en ce qui a trait au premier volet de la question, des actions de conversion sont déjà en cours en vue de l'admission à l'automne 2026, afin d'inciter les candidats ayant déposé une demande à confirmer leur choix, malgré un calendrier désormais serré. Ces démarches, menées en collaboration avec les facultés et adaptées à chaque programme, sont appuyées par UdeM international, notamment par des webinaires et un accompagnement des étudiants internationaux dans leurs procédures administratives. Parallèlement, l'Université prépare déjà l'admission de l'automne 2027, en particulier par des activités de représentation à l'étranger, dont une mission importante en France, principal bassin de recrutement, afin de renforcer l'attractivité de l'UdeM dans un contexte de forte concurrence. Quant au second volet de la question, elle indique que l'Université demeure attentive à la formation imminente du nouveau cabinet ministériel et entend poursuivre ses relations avec les ministères concernés, en particulier ceux de l'Enseignement supérieur et de l'Immigration, de manière à soutenir les démarches entreprises pour rendre les études au Québec plus attrayantes et d'en assurer les retombées dans les prochains mois.

Godefroy Desrosiers-Lauzon, chargé de cours au Département d'histoire de la FAS, reconnaît les efforts déployés par l'Université pour atténuer les effets du nouveau régime de laïcité, tant en amont des projets de loi qu'au stade de leur application et de leur interprétation. Il s'interroge toutefois sur la possibilité d'adopter une posture plus ferme, estimant que ce régime constitue un recul en matière d'autonomie institutionnelle, de liberté universitaire et de liberté académique. Il suggère que l'UdeM, de concert avec les autres universités québécoises, adopte une position de refus à l'égard de ce cadre qu'il juge contraire à ces principes fondamentaux.

Le secrétaire général rappelle que l'Université est tenue d'appliquer les lois en vigueur, y compris celles relatives à la laïcité. Il précise toutefois que l'équipe de la Sûreté est déjà fortement sollicitée par l'application de nombreux cadres législatifs et qu'il n'est pas prévu d'embaucher du personnel supplémentaire spécifiquement pour faire respecter ces règles.

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la FAS, revient sur la réponse qui lui a été donnée lors de la séance précédente concernant les

technologies de l'information. Il rappelle avoir été invité à transmettre des numéros d'incidents liés à des cas individuels, tout en soulignant que les difficultés observées ne relèvent pas de situations isolées, mais bien d'enjeux systémiques touchant entre autres l'accès aux services, la qualité et la cohérence des réponses, la clarté des protocoles et possiblement le niveau des ressources. Il indique que la récurrence de réponses telles que l'absence de solution, l'impossibilité d'agir ou des informations erronées ou contradictoires constitue, selon lui, des indicateurs organisationnels plutôt que des cas anecdotiques. Il ajoute que le fait d'attribuer ces difficultés au personnel des TI met en lumière des conditions de travail et des contraintes structurelles qui devraient être examinées. Constatant que ces enjeux persistent sans réponse structurelle, il remet en question la pertinence d'un traitement au cas par cas et demande si le vice-recteur à l'administration et aux finances reconnaît le caractère systémique de la situation et s'engage à en faire une analyse globale portant sur les ressources, les processus et l'organisation des services, plutôt que de traiter les incidents comme des cas isolés.

M. Filteau souligne d'emblée que la situation soulevée est complexe et qu'il ne se prononcera pas sur son caractère systémique. Il met en évidence les efforts importants déployés par les équipes de soutien et précise que les enjeux mentionnés ont été rapidement portés à l'attention du vice-recteur adjoint, puis discutés avec les équipes techniques concernées. Il évoque par ailleurs des difficultés de recrutement liées tant au contexte budgétaire qu'à la rareté de la main-d'œuvre et à l'attractivité limitée de certains postes de soutien. Il mentionne également que les compétences peuvent varier d'une ressource à l'autre, ce qui peut entraîner des différences dans les réponses offertes, celles-ci ne relevant pas de protocoles entièrement standardisés. Il assure néanmoins que les préoccupations soulevées seront examinées attentivement et rappelle que, malgré des ressources financières limitées en technologies de l'information, les équipes s'efforcent de faire le maximum avec les moyens dont elles disposent.

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la FAS, revient sur la perte importante d'étudiants étrangers évoquée par Mme Lefrançois dans son allocution en début de séance. Il demande si cette diminution touche aussi les cycles supérieurs et de quelle façon elle se répartit entre les différents cycles.

La vice-rectrice principale indique que la baisse des effectifs internationaux touche plus fortement les cycles supérieurs, ceux-ci regroupant une proportion plus élevée de cette population étudiante. Elle ajoute qu'elle pourra transmettre des données plus détaillées ultérieurement au cours de la séance.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la FAS, demande des précisions quant au recours à l'intelligence artificielle évoqué plus tôt en séance. Elle souhaite distinguer l'utilisation d'outils de reconnaissance vocale, servant à transcrire des enregistrements sonores, et celle de l'IA dite générative, qui intervient dans la reformulation et la structuration des contenus. Elle demande ainsi de savoir lequel de ces usages était visé, soulignant que la première catégorie est couramment admise, tandis que la seconde soulève davantage de préoccupations.

Le secrétaire général indique ne pas être en mesure, à ce stade, de préciser la proportion respective des différents usages évoqués, mais qu'il pourra fournir ces précisions lors d'une séance ultérieure.

Mme De Maeyer rappelle avoir transmis, lors de l'Assemblée précédente, une résolution de la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université portant sur l'utilisation des sondages quantitatifs d'évaluation de l'enseignement, communément appelés appréciations ou évaluations étudiantes. Elle souligne que ces outils font l'objet d'une remise en question croissante au sein de la communauté universitaire, tant en raison de leurs limites méthodologiques que de leurs biais potentiellement discriminatoires, comme démontré par un consensus scientifique de plus en plus étayé. Estimant que cet enjeu concerne l'ensemble des parties prenantes, elle s'enquiert de l'existence de réflexions institutionnelles visant à développer des approches alternatives, reposant sur des indicateurs multiples et diversifiés, incluant des formes adaptées de rétroaction étudiante. Elle demande également si un état des travaux en cours à ce sujet pourrait être présenté à l'Assemblée, lors de la séance actuelle ou d'une séance ultérieure.

Mme Lefrançois explique que ces travaux relèvent du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, un comité rattaché à la Commission des études, qui examine précisément les enjeux soulevés concernant l'évaluation de l'enseignement. Elle précise qu'un retour pourra être fait à l'Assemblée lors d'une prochaine séance afin de présenter l'état et les résultats de leurs réflexions.

M. Saul aborde les évaluations de l'enseignement sous l'angle de la faible participation étudiante. Il souligne la diminution marquée du nombre de réponses depuis le passage des questionnaires du format papier au format électronique, ce qui réduit considérablement la rétroaction utile pour le personnel enseignant. Constatant que ces sondages parviennent souvent aux étudiants à un moment peu propice, comme en fin de session, il s'interroge sur les mesures que l'Université pourrait mettre en place pour sensibiliser davantage la communauté étudiante à l'importance de cet exercice et pour revaloriser la participation. Il souhaite que l'UdeM soutienne les professeurs en redonnant à ces évaluations leur fonction de rétroaction constructive.

La vice-rectrice principale indique que l'Université a mené, au cours de l'année, une campagne de sensibilisation à la participation aux évaluations de l'enseignement en collaboration avec les fédérations étudiantes, bien que cette initiative n'ait pas produit les résultats escomptés. Elle précise que l'institution s'intéresse désormais à l'identification et au partage de meilleures pratiques afin d'augmenter les taux de réponse, par exemple en accordant du temps en classe pour permettre aux étudiants de remplir les questionnaires de façon confidentielle. Ces travaux sont menés dans le cadre du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, qui analyse les facteurs expliquant les écarts observés entre les unités, et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, compte tenu de l'importance de ces évaluations pour le personnel enseignant.

M. Saul suggère que l'Université envisage l'envoi de courriels personnalisés aux étudiants, pour souligner l'importance de ces questionnaires et les encourager explicitement à y répondre.

Jacques Thibodeau, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, s'interroge sur l'absence récente des populations d'hirondelles auparavant observées dans le stationnement étagé du campus, dont la disparition pourrait être liée aux travaux de rénovation, au bruit et aux perturbations environnementales qui en ont résulté. Rappelant le déclin marqué de cette espèce au Québec, tel que rapporté par des organismes spécialisés en ornithologie, il évoque les appels à recenser et à préserver les sites de nidification encore existants. Il s'enquiert des démarches que l'Université aurait entreprises ou qu'elle pourrait envisager d'entreprendre afin de recenser ces habitats, de contribuer à leur protection et, plus largement, de s'inscrire dans les efforts de conservation des populations d'hirondelles.

La présidente des délibérations précise que cette question sera examinée et qu'une réponse y sera apportée lors d'une séance subséquente de l'Assemblée universitaire.

Mme Guay revient sur les enjeux liés à l'évaluation de l'enseignement, en rappelant qu'un facteur déterminant réside dans le moment où celles-ci sont réalisées, soit en fin de session. Elle observe que cette temporalité limite l'intérêt des étudiants, puisque les résultats n'ont aucun impact sur le déroulement du cours suivi et ne bénéficient qu'aux cohortes suivantes. Estimant que l'utilité perçue de l'exercice constitue un levier essentiel de participation, elle invite l'Université à réfléchir à un possible déplacement de ces évaluations plus tôt dans la session et s'interroge sur l'existence d'obstacles institutionnels à une telle modification.

La vice-rectrice principale indique que ces enjeux relèvent des travaux du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement. Elle rappelle qu'une appréciation effectuée en cours de trimestre ne peut porter sur l'ensemble du cours. L'évaluation globale des cours demeure donc, pour le moment, effectuée en fin de parcours. Elle convient toutefois que les étudiantes et étudiants aspirent légitimement à constater l'effet concret de leurs commentaires sur l'évolution des pratiques et des programmes. À cet égard, elle reconnaît le défi que cela représente et précise que ces réflexions sont en cours au sein du comité, dont les conclusions feront l'objet d'un rapport et d'un suivi ultérieurs.

Nadia Gargouri, professeure adjointe au Département de santé buccale de la Faculté de médecine dentaire, suggère que l'évaluation des enseignements soit tenue lors de la dernière séance de cours, afin de favoriser une participation accrue de la communauté étudiante. Elle relève toutefois une réserve exprimée par plusieurs étudiants, liée à la présence, dans le questionnaire, de questions portant sur l'examen final, ce qui rendrait inopportune la complétion du formulaire avant la tenue de celui-ci. Elle souhaite donc que cette considération soit portée à l'attention du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement.

Hocine Slimani, chargé de cours au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, demande s'il serait possible de concilier l'évaluation institutionnelle réalisée en fin de session avec une démarche de rétroaction formative en cours de trimestre. Il suggère qu'une telle évaluation intermédiaire, orientée vers l'amélioration de l'enseignement, pourrait soutenir le corps professoral dans l'ajustement de ses pratiques pédagogiques. Il s'appuie sur son expérience personnelle, soulignant que des rétroactions régulières permettent d'adapter progressivement l'enseignement aux besoins des étudiants et d'en diminuer la fréquence au fil de la session. Il souhaite ainsi savoir si l'Université aurait des réserves à institutionnaliser ce type de pratique en complément de l'évaluation finale.

La vice-rectrice principale précise que les démarches d'évaluation sommative et de rétroaction formative ne sont pas mutuellement exclusives. Elle souligne toutefois que la rétroaction en cours de trimestre n'est pas, à l'heure actuelle, institutionnalisée ni encadrée par une pratique généralisée comparable à celle de l'évaluation réalisée en fin de session. Cette rétroaction intermédiaire relève donc de l'initiative individuelle du personnel enseignant, qui peut y recourir afin d'apporter certains ajustements en cours de trimestre. À l'inverse, l'évaluation de fin de session s'inscrit dans un cadre formel et institutionnel.

Revenant, comme prévu, à la question de M. Molotchnikoff posée plus tôt au sujet de la diminution des effectifs étudiants internationaux, la vice-rectrice principale étoffe sa réponse initiale en faisant état d'une diminution du nombre de candidatures internationales à l'ensemble des cycles, diminution qui s'avère toutefois plus marquée aux cycles supérieurs. Elle indique qu'au premier cycle, la baisse atteint 19 %, correspondant à 769 étudiantes et étudiants, tandis qu'aux cycles supérieurs, elle s'élève à 23 %, soit 1101 personnes.

AU-0673-7 **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026-2027**
- RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE
2026-A0021-0673^e-971 à 973

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à l'administration et aux finances, Éric Filteau, présente le budget de fonctionnement 2026-2027, consigné au document 2026-A0021-0673^e-971.

Frédéric Bouchard, président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, remercie d'abord les membres du comité, l'équipe qui a participé à la construction du budget, ainsi qu'Éric Filteau et Philippe Prud'homme pour leur grande disponibilité et la qualité des échanges, soulignant la clarté et la générosité des réponses apportées à des enjeux budgétaires complexes. Les discussions ont permis de situer l'Université dans un contexte comparatif : sans être en situation d'abondance, elle demeure globalement dans une posture plus enviable que plusieurs universités québécoises qui font face à des difficultés budgétaires importantes. Cette relative stabilité s'explique entre autres par un contexte démographique favorable, marqué par une hausse du nombre de Québécois en âge de fréquenter l'Université, ce qui compense en partie la baisse des effectifs internationaux.

M. Bouchard exprime toutefois une préoccupation importante quant à la diminution marquée des étudiants internationaux au deuxième cycle. Cette baisse est jugée inquiétante, notamment parce qu'elle pourrait avoir un effet à moyen terme sur le troisième cycle, plusieurs étudiants du deuxième cycle poursuivant traditionnellement au doctorat. Il note que la relative stabilité actuelle du troisième cycle est attribuable à l'attractivité des programmes de recherche et aux politiques institutionnelles mises en place pour soutenir le financement intégré et rendre les parcours plus prévisibles.

Il estime nécessaire de réexaminer à court terme les stratégies de recrutement et de soutien des étudiants internationaux au deuxième cycle, en tenant compte de l'échéance prochaine de certaines politiques de déréglementation. Des pistes telles que l'ajustement des droits de scolarité ou l'octroi de bourses d'exonération sont évoquées. M. Bouchard conclut en se disant très satisfait des discussions tenues.

M. Filteau apporte une précision en lien avec les propos de M. Bouchard, en attirant l'attention des membres sur une information figurant dans les documents annexés. Il souligne que la section portant sur le soutien aux cycles supérieurs présente l'ensemble des sources de revenus destinées aux étudiants, incluant les bourses internes et philanthropiques, les exemptions de frais, les salaires liés aux fonctions d'auxiliaires, ainsi que les contributions provenant des fonds de recherche des chercheurs, de l'institution et des gouvernements.

Il précise qu'entre 2021 et aujourd'hui, le soutien direct aux étudiants des cycles supérieurs est passé de 88 M\$ à 117 M\$, témoignant d'un effort financier important. Cette progression résulte à la fois des allocations budgétaires effectuées par le comité du budget à l'intention des facultés et d'un apport accru de la philanthropie.

Sébastien Sauvé, professeur titulaire au Département de chimie de la FAS, s'interroge sur la part relative de la croissance des effectifs qui relèverait de la compétitivité et du pouvoir d'attraction de l'Université, plutôt que de la situation démographique. Il demande si des données comparatives existent permettant de situer l'Université par rapport aux établissements québécois comparables, afin de savoir si cette hausse des effectifs est généralisée dans le milieu universitaire, plus marquée dans certains cas ou, au contraire, plus faible dans d'autres établissements.

Mme Lefrançois indique que selon les données comparatives du BCI portant sur l'ensemble de la population étudiante — sans distinction entre étudiants locaux et internationaux — l'Université se situe dans la moyenne des universités québécoises en ce qui concerne le taux d'augmentation des effectifs. Elle précise que ces données reposent sur des effectifs bruts et que les résultats peuvent varier lorsque ceux-ci sont pondérés selon le financement des programmes, certains étant plus coûteux que d'autres. Dans l'ensemble, l'Université se compare favorablement aux établissements similaires pour les données disponibles à l'automne 2025.

M. Filteau ajoute que toutes les universités ont été touchées par la baisse des étudiants internationaux, mais à des degrés variables. Certaines institutions, notamment

anglophones, ont été plus durement affectées en raison de facteurs propres à leur contexte, ce qui a entraîné des difficultés financières marquées. Il observe toutefois que, malgré ces défis et une diminution généralisée des effectifs internationaux, l'UdeM affiche une position relativement solide dans le paysage universitaire québécois.

M. Bouchard soulève également un élément de contexte externe, soit le réinvestissement récent observé en Ontario après plusieurs années de contraintes budgétaires dans les universités. Bien que ces mesures visent surtout à rétablir l'équilibre financier, plutôt qu'à constituer une véritable bonification, elles placent néanmoins certaines institutions ontariennes dans une position de concurrence accrue pour le recrutement étudiant.

Il mentionne en particulier l'Université d'Ottawa, qui bénéficie d'une situation budgétaire plus favorable et affiche des objectifs explicites de recrutement d'étudiants francophones. Disposant de marges de manœuvre financières, cette université réinvestit dans le renouvellement de ses programmes et dans ses efforts de recrutement, ce qui pourrait intensifier la concurrence pour attirer des étudiants québécois. Cet environnement concurrentiel élargi, au-delà du seul réseau universitaire québécois, constitue selon lui un enjeu à surveiller.

Hélène Richard, assistante de recherche au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, demande une clarification quant à l'état d'avancement des règles budgétaires et des calculs des subventions de fonctionnement pour l'année en cours, rappelant qu'un courriel transmis en avril au sujet des indexations salariales indiquait que ces paramètres n'étaient pas encore connus.

Le vice-recteur précise que les règles budgétaires actuellement disponibles sont celles de l'exercice précédent, connues depuis le mois de mars, et qu'il est normal que celles de l'année à venir ne soient pas établies au printemps. Il rappelle que ces règles sont habituellement confirmées vers le mois de juin, après l'adoption des crédits budgétaires par le gouvernement du Québec.

M. Saul s'interroge sur le déficit accumulé de l'Université. Il demande s'il y a une obligation gouvernementale de résorber ce déficit et quel est le délai prévu pour en assurer le remboursement.

M. Filteau précise que l'obligation liée au déficit accumulé découle d'un engagement institutionnel pris par l'Université il y a une dizaine d'années, et non d'une exigence du gouvernement du Québec. À l'époque, le Conseil de l'Université avait approuvé un plan visant le remboursement de la moitié du déficit, alors évalué à environ 160 M\$, afin de réduire les pressions exercées sur la capacité financière de l'institution. Il rappelle qu'il n'était pas jugé nécessaire de rembourser la totalité du déficit, compte tenu de la structure des flux de trésorerie de l'Université. L'engagement porte donc sur un remboursement partiel, étalé sur une période de vingt ans, et l'échéance prévue est fixée à l'année 2037.

M. Molotchnikoff se questionne sur les effets potentiels du contexte politique et économique actuel aux États-Unis, en particulier les incertitudes entourant les financements

internationaux, et sur les risques que ces perturbations puissent avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Université.

M. Filteau indique qu'il s'agit d'un contexte externe incertain et difficile à anticiper, marqué par des fluctuations rapides. Il précise que l'Université se concentre sur l'analyse de sa propre situation financière et sur la gestion des paramètres actuellement connus, sans se positionner sur des scénarios hypothétiques. Il ajoute que bien que ces enjeux soient suivis avec attention dans certains domaines, comme les placements à long terme, ils ne posent pas, pour le moment, de difficulté particulière pour les finances de l'Université.

M. Molotchnikoff poursuit avec une question portant sur la possibilité, à l'instar de certaines universités américaines, que l'UdeM finance directement la recherche des professeurs au moyen d'un soutien financier individuel récurrent. Il s'interroge sur l'opportunité d'instaurer un programme d'investissement de ce type, afin de renforcer les activités de recherche, de favoriser le recrutement étudiant et d'accroître l'originalité et l'attractivité des programmes.

M. Filteau indique qu'une telle mesure aurait des implications budgétaires majeures et ne peut être envisagée sans analyse approfondie, compte tenu de l'ampleur des ressources qui seraient requises. Il souligne qu'un financement universel et uniforme pour chaque professeur exercerait une pression difficilement soutenable sur les finances de l'institution.

Vincent Poitout, vice-recteur à la recherche et à l'innovation, précise pour sa part que l'Université soutient déjà la recherche par divers programmes institutionnels ciblés, incluant des initiatives de partenariat et de financement interne, bien que ceux-ci ne prennent pas la forme d'un versement systématique à l'ensemble du corps professoral. Il souligne par ailleurs que les coûts de la recherche varient considérablement selon les disciplines, de sorte qu'un montant fixe aurait un impact inégal. Il estime de plus que le renforcement du financement intégré, notamment au bénéfice des étudiants aux cycles supérieurs, demeure une approche plus structurante, permettant à la fois de soutenir la formation à la recherche et d'accroître les activités scientifiques, tout en servant de manière cohérente les différents volets de la mission universitaire.

M. Molotchnikoff soulève finalement la possibilité d'une répartition différente de certaines contributions institutionnelles, par exemple celles associées aux activités sportives et à la librairie, afin de soutenir plus directement les besoins académiques. Sans contester la légitimité des dépenses actuelles, il évoque l'opportunité de rediriger une part des sommes vers l'acquisition d'équipements pédagogiques ou de recherche.

M. Filteau rappelle que le budget de l'Université s'inscrit dans un ensemble cohérent de missions et d'activités, dont l'enseignement, la recherche et leur soutien constituent les priorités budgétaires. Il précise que les montants institutionnels attribués aux sports et aux services auxiliaires demeurent relativement limités à l'échelle du budget global et relèvent en grande partie de structures autofinancées. Ces activités contribuent aussi au rayonnement et à

l'attractivité de l'institution. Il souligne enfin que, malgré l'importance apparente du budget total, celui-ci demeure contraint et réparti entre de multiples postes, ce qui impose un arbitrage constant afin de maintenir l'équilibre financier de l'Université.

M. Bouchard ajoute, à titre de doyen de la FAS, que l'Université soutient la recherche professorale par diverses mesures. Il souligne notamment la bonification progressive des fonds de démarrage lors de l'embauche de professeurs, ainsi que l'augmentation de l'enveloppe consacrée au soutien aux étudiants intégrés aux équipes de recherche, ce qui renforce la mission de recherche de façon structurelle. Il mentionne également l'allocation annuelle professorale et les crédits d'encadrement, dont la reconnaissance peut être mobilisée à des fins de recherche. Tout en reconnaissant un souhait partagé d'un soutien plus direct, il met en évidence les efforts continus déployés par l'UdeM au cours des dernières années. Le doyen compare cette approche à celle de certaines universités américaines, où les niveaux de soutien sont liés à des droits de scolarité beaucoup plus élevés, et rappelle le mandat d'accessibilité qui guide l'Université. Il estime que le modèle actuel permet de soutenir la recherche sans compromettre l'accessibilité, ce qui constituerait un recul.

AU-0673-8 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 25 mai 2026, à 14 heures.

AU-0673-9 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 16.

Ce procès-verbal a été rédigé par la conseillère en gouvernance, assistée par l'intelligence artificielle.

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot

Adopté le 25 mai 2026, délibération AU-0674-2